



Union Régionale Lorraine
Entrée F - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
SNCF : 772992 // ☎ 03 87 62 67 64 // 📠 03 87 63 52 71
E-mail INTERNET : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Union Régionale Lille
25, bd JB Lebas – 59000 LILLE
SNCF : 220917 // Fax : 220957 //
☎ : 03 59 01 69 17 // 📠 : 03 20 53 29 92
E-mail INTERNET : ur.lille@unsa-cheminots.org

EME et EDC : un Copier/Coller du « Pôle Emploi » ?

Bulletin n°64 – juin 2012

L'Espace Développement des Cadres et les 22 Espaces Mobilité Emploi régionaux ont été créés pour accompagner les agents SNCF sans poste ou en reconversion.

Accompagnement sans doute ... mais à l'évidence aussi, source de mal-être.

Pour l'UNSA, il faut prendre le problème à la source. Priorité au recrutement interne !

Rappel : Tout employeur doit offrir à chacun de ses salariés un emploi correspondant à sa qualification.

Ces structures ont été initialement créées pour accueillir les agents du Fret, dans le cadre des réorganisations de l'entreprise. A ce jour, elles ont pris en charge pas moins de 2400 agents du premier et deuxième collègue, et 170 cadres ou cadres supérieurs de tous services.

Il s'agit d'une population hétérogène :

- agents « sans poste » en provenance soit de l'EPIC, soit du Groupe SNCF (agents SNCF au retour d'un séjour dans une filiale, ou collègues de filiales en cours de reclassement (SeaFrance, Kéolis, Novatrans,...),
- agents en reconversion ou en mobilité géographique,
- agents en processus de reclassement,
- agents en dernière partie de carrière.

Cependant la régulière réduction d'effectif dans l'EPIC et l'autonomie accordée à chaque dirigeant d'établissement dans le recrutement en interne ou en externe, laissent **de plus en plus d'agents sans poste et sans perspective !**

Dans ce contexte, le retour à l'emploi de salariés déjà en errance depuis des mois, voire des années devient une gageure.

L'UNSA demande d'imposer la priorité à l'utilisation des ressources internes pour assurer la couverture des postes, plutôt que le recours aux embauches extérieures, ou à l'utilisation dévoyée de stagiaires ou d'apprentis sur des postes pérennes.

□ Pour l'UNSA l'implication des animateurs des EME et de l'EDC n'est plus à prouver.

Cependant, l'UNSA ne peut rester sourde aux plaintes et aux multiples problèmes exprimés par les agents qui sont accueillis dans ces structures, en particulier à l'EDC :

□ Le succès du retour à l'emploi n'est pas garanti ; pire, les cadres issus de l'EDC portent une marque indélébile et infamante lors de leurs recherches, marque qui leur ferme quasi définitivement les portes d'un possible recrutement.

□ Les missions proposées sont en général de qualification inférieure à celle de l'agent.

□ Les agents sont mis en concurrence financière avec des stagiaires ou des apprentis. Rappelons que, dans tous les cas, le salaire de l'agent sans poste est pris en charge par la SNCF !

□ La fragilisation des agents en mission est manifeste : isolement, perte d'appartenance à un collectif de travail, manque de soutien et de contrôle des conditions d'emploi, accueil et formation spécifiques à la mission insuffisants, complications au niveau du suivi administratif (perte de repos RQ ...), maintien des agents en mission contre leur gré ...

□ Les agents pris en charge sont oubliés de leur service d'origine (CK, information métier ...). En outre, lors des notations, le service dont l'agent sans poste est originaire, privilégie bien évidemment son personnel réellement en place et en lien hiérarchique direct.

□ L'Entreprise ne respecte pas ses engagements d'offre de poste, à l'issue d'une reconversion réussie et préconisée par elle.

L'entreprise est dans le déni de sa responsabilité au regard du chômage interne qu'elle organise.

Elle en arrive même à culpabiliser ses salariés qui en sont victimes alors qu'ils observent impuissants la suractivité professionnelle de leurs collègues demandant du renfort.

L'entreprise génère ainsi une situation de souffrance au travail que les démarches Qualité de Vie au Travail (QVT) ne pourront supprimer. Ces dernières constituent plus une diversion qu'une vraie réponse au mal être issu des conditions de travail.

De surcroît, **ces agents** affectés à l'EDC et détachés et dans le même temps en mission temporaire, peuvent être localisés dans tout le territoire national. De ce fait, ils **sont éloignés des Instances Représentatives du Personnel (CHSCT, DP, ...)**. Ils ne savent plus à quels représentants du personnel ils sont rattachés !

De leur côté, ces mêmes IRP rencontrent d'énormes difficultés pour recueillir des informations sur le devenir de ces agents sans poste.

Cette situation d'éloignement des IRP est inacceptable !

De par sa situation d'«agent sans poste», cette **population** est pourtant **particulièrement exposée aux risques psychosociaux du travail.**

L'UNSA-Cheminots demande d'urgence à l'Entreprise une clarification sur ce point ainsi que la correction des dysfonctionnements rencontrés par les agents suivis par l'EDC et les EME.

Sans ces corrections, quelle est la plus-value de telles organisations si elles ajoutent davantage de souffrance à celles déjà vécues par la perte d'un poste ?

L'UNSA-Cheminots reste à l'écoute de tous les salariés !

Elle engage chaque agent sans poste rencontrant des difficultés à contacter l'un des représentants du personnel de son service d'origine.

Pour la défense de vos droits et l'accompagnement syndical,
UNSA-Cheminots,

COTISATIONS 2012				
Adhérents	Cotisations annuelles	Réduction	réel après réduc.	réel après réduc.
QUALIFICATION	Euros	d'impôt (66%)		
A/B - TA	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
C - TB 1	91,00 €	60,06 €	30,94 €	2,58 €
D 1 - TB 2	96,00 €	63,36 €	32,64 €	2,72 €
D 2 - TB 3	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 1	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
E 2	119,00 €	78,54 €	40,46 €	3,37 €
F 1	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €
F 2	147,00 €	97,02 €	49,98 €	4,17 €
G 1	157,00 €	103,62 €	53,38 €	4,45 €
G 2	170,00 €	112,20 €	57,80 €	4,82 €
H 1	181,00 €	119,46 €	61,54 €	5,13 €
H 2	193,00 €	127,38 €	65,62 €	5,47 €
CS	206,00 €	135,96 €	70,04 €	5,84 €
Contractuels				
Exécution	87,00 €	57,42 €	29,58 €	2,47 €
Maîtrise	106,00 €	69,96 €	36,04 €	3,00 €
Cadres	131,00 €	86,46 €	44,54 €	3,71 €

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots

M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de
Lorraine ou Lille

(lire adresses en couverture)

Réduction de 66 % sur impôts et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....**Prénom**.....

Fonction.....**Grade**.....**Qualification**.....**Niveau**

Adresse domiciliaire

.....

Etablissement**N° CP**

Téléphone Service **Téléphone Portable**

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....le,.....Signature.....